



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE PUBLIC Ministère public - Etat de Vaud

Voiture dans la foule à Lausanne : le Ministère public exclut tout acte politique ou idéologique sur la base des premiers éléments de l'enquête

L'homme qui a été interpellé par la police samedi 6 septembre sur le Pont Chauderon, après avoir forcé le passage au volant de son véhicule et circulé au milieu d'une manifestation, a été entendu par le procureur ce lundi. Il a reconnu les faits et expliqué n'avoir pas eu connaissance de la nature de la manifestation. Le prévenu a été laissé aller et son véhicule séquestré.

Samedi 6 septembre 2025 vers 19h, au bas de l'avenue de Beaulieu, alors que se déroulait une manifestation propalestinienne non-autorisée, un véhicule a forcé le passage, malgré les injonctions de la police, et a circulé à une allure excessive et dangereuse au milieu de la foule. Deux personnes ont été légèrement blessées avant que les forces de l'ordre n'obtiennent du conducteur, un Suisse de 56 ans domicilié à Lausanne, qu'il stoppe son véhicule au sud du Pont Chauderon. Il a alors été interpellé par la police, sans opposer de résistance.

L'individu a été entendu par la police dans la nuit de samedi à dimanche. Il a été gardé à disposition du Ministère public à l'Hôtel de Police de Lausanne, en vue de son audition par le procureur en charge de l'instruction pénale visant à déterminer les circonstances exactes de cet événement.

Au terme de l'audition de ce lundi et des premiers éléments de l'enquête confiée à la police judiciaire de Lausanne, la motivation des actes du conducteur a pu être clarifiée et tout motif politique ou idéologique écarté. Le prévenu a reconnu les faits et explique avoir voulu contourner les manifestants afin de traverser le pont pour se rendre sous-gare. Son état de santé pourrait avoir joué un rôle dans son comportement.

Le procureur a ordonné le séquestre du véhicule du prévenu et ce dernier a été laissé aller au terme de son audition.

A ce stade, trois plaintes pénales ont été transmises au Ministère public.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 08 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Vincent Derouand, responsable de la communication, Ministère public,
[communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch), 076 615 54 66